

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
SERVICE DES EAUX - COMMUNE DE PALEY



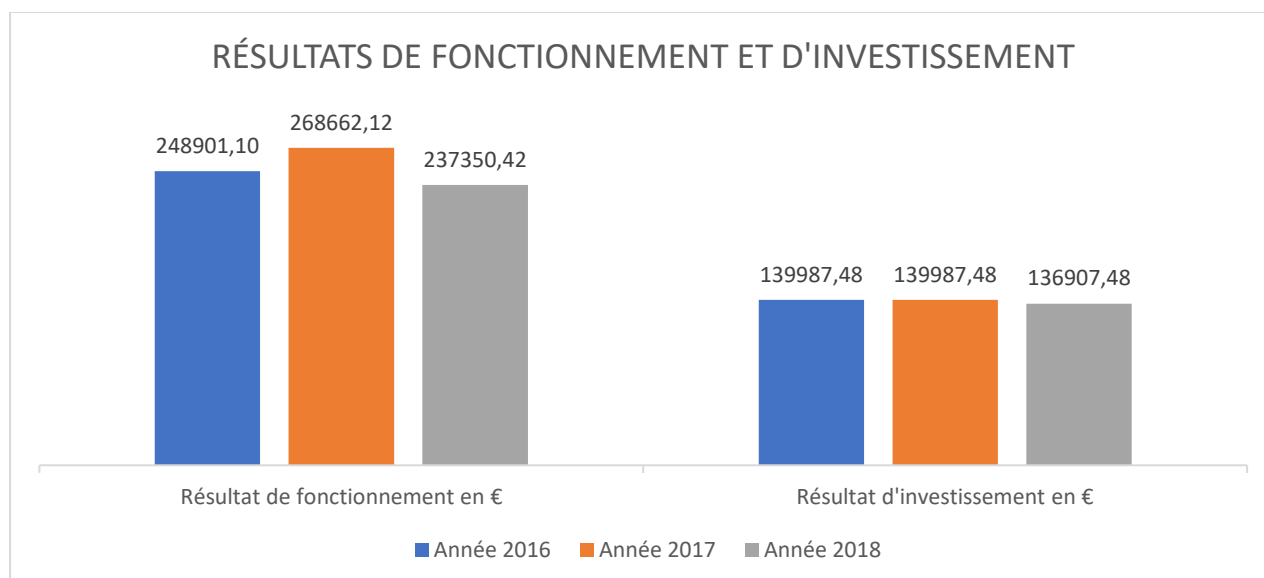
L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisés au cours de l'année. Il présente après, la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par Le Maire.

Le compte administratif 2018 du service des eaux a été voté le 12 avril 2019 par le Conseil Municipal à l'exception du Maire. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les résultats de fonctionnement et d'investissement des 3 dernières années s'établissent comme suit :



I- La section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurant des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédits...).

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2018 représentent 69.710,48€

Elles correspondent :

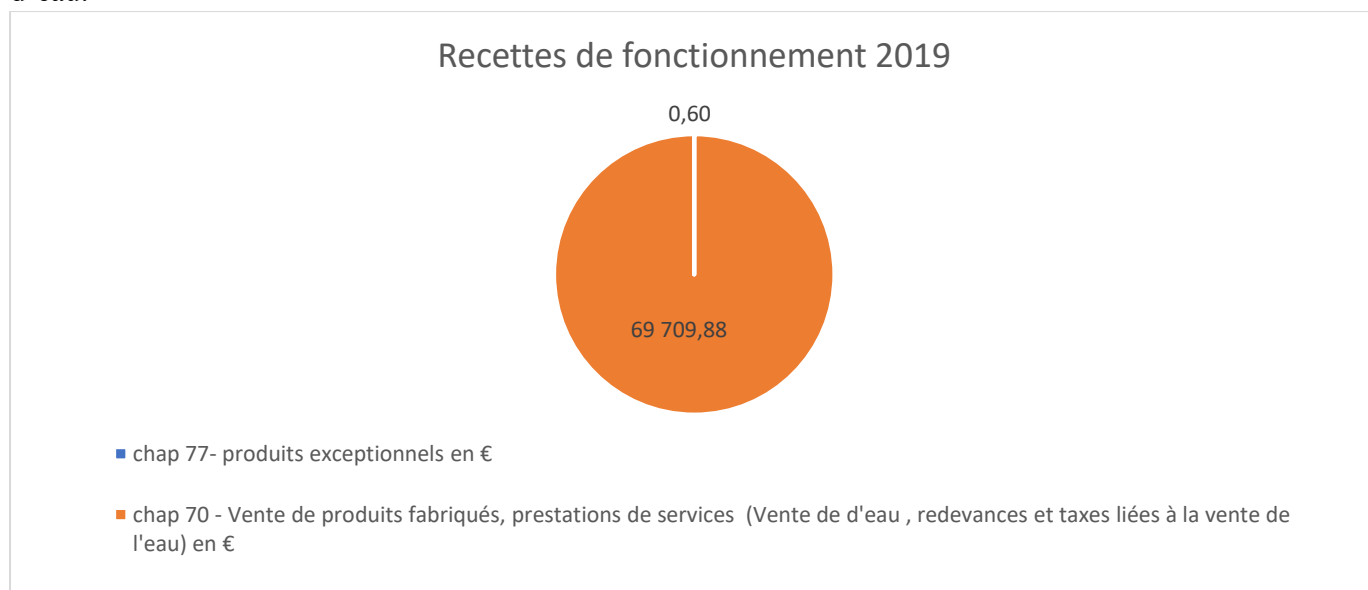
a) Aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chap. 70)

Pour le service des eaux, la seule source de recette de la commune correspond aux sommes encaissées lorsque les habitants paient leurs factures d'eau potable comprenant :

- La location du compteur d'eau (10€ annuel),
- La consommation d'eau (1,58€/m³),
- La redevance pour pollution d'origine domestique (0.42€/m³ qui seront ensuite reversés à l'agence de l'eau)
- La redevance pour le traitement de l'eau (0.32€/m³).

b) Aux produits exceptionnels (chap.77)

Pour l'année 2018 Il s'agit d'un montant de 0.60€ relatif à un reliquat de règlement sur une facture d'eau.



Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2018 représentent 101.022,18€

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux sommes qui reviennent régulièrement chaque année. Elles correspondent pour notre commune :

a) Aux charges à caractère général (chap. 011)

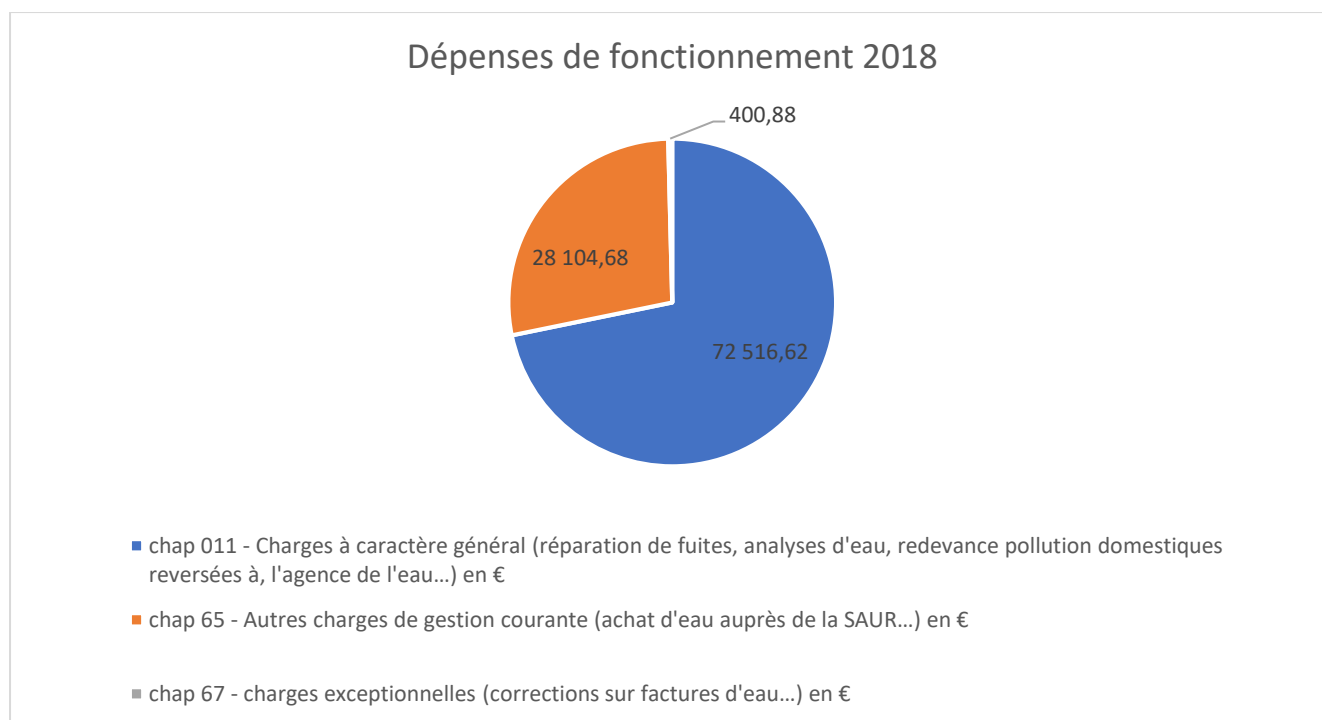
- La sous-traitance d'un plombier pour les déplacements de compteurs à l'extérieur de la propriété, les réparations de fuites sur canalisations en plomb ;
- L'achat de fourniture pour la réparation des fuites (joints, compteurs, robinet, etc..) ;
- Les analyses d'eau demandées par l'Agence Régionale de Santé...

b) Aux autres charges de gestion courantes (chap.65)

Constituées principalement par l'achat d'eau de la commune auprès de la SAUR.

c) Aux charges exceptionnelles (chap.67)

Celles-ci correspondent principalement en cas d'annulation ou correction de factures d'eau qui ont été émises en 2017.



La section de fonctionnement du compte administratif 2018 du service des eaux pour la commune de Paley est donc déficitaire de 31.311.70€.

II- La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.

Pour notre commune le budget d'investissement regroupe :

Les recettes d'investissement réalisées en 2018 représentent 0,00€

Aucune recette d'investissement n'a été réalisée en 2018. Effectivement, n'ayant pas réalisé de travaux d'investissement sur le service des eaux, nous n'avons donc pas reçu de subventions. De plus les amortissements de biens n'ayant pas été traité en 2018, aucune recette n'a pu être dégagé.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2018 représentent 3.080,00€

Elles correspondent aux emprunts et dettes assimilés (chap.16)

Notre commune a contracté, en 2005, un prêt à taux zéro auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dont les annuités s'élèvent à 1540€. Le paiement de l'année 2017 n'ayant pas été réalisé, cette annuité a été rattrapé sur l'année 2018 ($1540 \times 2 = 3080$).

La section d'investissement du compte administratif 2018 du service des eaux pour la commune de Paley est donc déficitaire de 3080€.

Fait à Paley, Le 17 juin 2019

Michel COCHIN, Maire

